

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > UNITÉS DE RECHERCHE > PUBLICATIONS

"Institutions administratives" (6e édition) ouvrage de Jean Gabriel SORBARA et Olivier GOHIN

LE 23 OCTOBRE 2014

L'étude des institutions administratives a pour objet de comprendre la structure, le statut, le pouvoir et le contrôle de l'administration française. L'article 1er de la Constitution de 1958 pose le principe de l'indivisibilité de la République française et de son organisation décentralisée. Il a pour conséquence de distinguer une administration d'État et une administration décentralisée...



...Ces deux administrations différenciées et superposées sont soumises à des réformes permanentes dont l'objectif est de les rendre plus efficaces, tout en les faisant participer à l'effort de réduction inévitable des dépenses publiques. L'administration de l'État a ainsi été marquée, depuis 2007, par la révision générale des politiques publiques (RGPP). L'organisation de l'administration décentralisée a, quant à elle, été profondément modifiée par la loi du 16 décembre 2010 qui incite les collectivités territoriales à se regrouper, à rationaliser l'exercice de leurs compétences et à développer la démocratie locale. La nouvelle édition de ce manuel, refondue entièrement, examine toutes ces questions de droit institutionnel avec un regard critique qui permet de comprendre les tendances fortes de l'évolution des institutions administratives.